

### Mesures de stabilisation conjoncturelle (09.062)

SGCI Chemie Pharma Schweiz considère en principe d'un œil critique les plans de soutien conjoncturel des pouvoirs publics. En règle générale, ils déploient leurs effets trop tard, retardent les mesures d'adaptation nécessaires et alourdissent la charge fiscale dans la durée. Avec ses mesures destinées à combattre le chômage des jeunes et le chômage de longue durée, la 3<sup>e</sup> étape du programme de stabilisation proposée récemment par le Conseil fédéral évite néanmoins en partie ces écueils et demeure dans les limites fixées par le frein à l'endettement.

Quoi qu'il en soit, les programmes conjoncturels ne sont pas utiles à l'industrie exportatrice chimique et pharmaceutique. L'aboutissement rapide du cycle de l'OMC ou la conclusion d'autres traités de libre échange avec des pays importants (notamment la Chine, l'Inde, les Etats-Unis) lui serait beaucoup plus utile. A ce titre, il convient de ratifier sans délai le TLE avec la **Colombie (09.030)**.

Compte tenu de la situation économique actuelle, la redistribution du produit de la taxe CO<sub>2</sub> devrait intervenir dès 2010, comme l'exigent d'ailleurs les commissions CER des deux Chambres. De plus, il convient avant tout de surseoir au triplement de la taxe CO<sub>2</sub> décidé par le Conseil fédéral (**09.3730**)

### Renforcement de la capacité d'innovation: une chance à saisir pour la Suisse

Les entreprises de l'industrie chimique et pharmaceutique suisse à très forte valeur ajoutée ont un grand potentiel d'avenir, qui peut être renforcé par l'aménagement de conditions générales d'activité favorables à l'innovation. A cet égard, l'Etat doit agir selon les axes que voici:

#### 1. Encourager la compréhension du public pour les science naturelles et les techniques:

Le débat public se focalise souvent sur tous les risques possibles des nouvelles technologies, sans toutefois accorder beaucoup d'attention à leur potentiel futur. Il importe de ne pas laisser une mentalité du risque zéro entraver inutilement, voire bloquer l'accès des entreprises suisses aux technologies nouvelles. A ce titre, SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose donc fermement à l'intention du Conseil fédéral de prolonger de trois ans le **moratoire** sur les **OGM dans l'agriculture**. Il est également préoccupant d'observer que pour de nombreux jeunes, les carrières techniques et scientifiques n'apparaissent plus aujourd'hui comme des choix professionnels très prisés. C'est ici qu'intervient SGCI Chemie Pharma Schweiz avec sa plateforme '**SimplyScience**'. Elle vise à aborder les jeunes gens dans leur quotidien et leur langage

afin d'éveiller leur intérêt pour les sciences et les techniques. Il est réjouissant de constater que le DFE soutient formellement SimplyScience. D'autres mesures d'appui émanant de larges milieux sont cependant nécessaires pour atteindre plus sûrement cet ambitieux projet.

#### 2. Viser l'excellence dans la politique de la formation et de la recherche:

en intensifiant la concurrence et en axant les financements sur les prestations, il s'agit en particulier de pousser davantage les hautes écoles en particulier vers les prestations de pointe. Pour cela, on ne doit pas se contenter d'assurer des ressources en suffisance; il faut aussi apporter des modifications structurelles au secteur de la formation. Le projet du Conseil fédéral à l'appui de la nouvelle **loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE)** doit donc être retravaillé en profondeur s'il s'agit d'atteindre le but de l'excellence.

#### 3. Accélérer la commercialisation des produits innovants:

le durcissement de la concurrence internationale qui découle de l'arrivée de nouveaux concurrents dans les pays industriels seules ainsi qu'en Europe de l'Est a pour effet de raccourcir encore le cycle de vie des produits de l'industrie chimique et pharmaceutique. Il est donc impératif de faire en sorte que les produits nouveaux et novateurs puissent être mis rapidement sur le marché suisse. L'Etat peut fournir à cet égard une contribution importante en fixant pour tous les produits chimiques et pharmaceutiques une procédure d'autorisation transparente, rapide, pas trop coûteuse et d'un haut niveau de qualité en comparaison internationale.

### Mesures urgentes pour endiguer les coûts dans l'assurance maladie (09.053)

SGCI Chemie Pharma Schweiz adhère au large mouvement d'opposition que suscite l'intention de n'admettre au remboursement de l'assurance-maladie en principe que les médicaments les meilleur marché. Une telle intervention nuirait au système équilibré de l'assurance-maladie en restreignant arbitrairement la liberté de choix thérapeutique – avec de funestes conséquences prévisibles pour les patients (grave atteinte à la confiance entre malade et médecin, facteur clé de la réussite d'une thérapie). Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, le Conseil fédéral et le DFI ont décrété des modifications d'ordonnances qui se traduiront par de sensibles et durables baisses de coûts au chapitre des médicaments (pour au moins CHF 400 millions par année). Ces mesures seront supportées par les entreprises de l'industrie pharmaceutique. Il n'y a aucun besoin d'introduire des restrictions supplémentaires dans la loi.

**Base constitutionnelle pour la recherche sur l'être humain (07.072)**

SGCI Chemie Pharma Schweiz salue la création d'une norme constitutionnelle réglementant la recherche sur l'être humain. L'industrie respecte l'intérêt légitime des personnes associées à des projets de recherche de se voir assurer une protection suffisante. Mais ce souci doit être soigneusement mis en balance avec celui de la liberté de la recherche et de l'importance de la Suisse en tant que centre de recherches. Il ne doit pas dépendre de la discipline scientifique dont relève le projet de recherche, mais de l'ampleur des atteintes inévitables pouvant être liées à ce projet. La version adoptée par le Conseil national, version confirmée en procédure d'élimination des divergences, mérite d'être soutenue.

**Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux (08.036)**

SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose à cette initiative, en accord avec l'avis exposé par le Conseil fédéral dans son message ainsi que la décision du Conseil national à ce sujet. Le droit en vigueur et les structures des autorités fédérales et cantonales dans ce domaine tiennent dûment compte des intérêts de la protection des animaux.

**Biotechnologie végétale: le pôle suisse de la recherche très menacé (09.3585)**

Dans sa réponse à cette interpellation le Conseil fédéral se retranche derrière « l'attitude critique qui prévaut à l'égard de l'utilisation des plantes génétiquement modifiées dans la population et au Parlement », plutôt que d'aborder résolument la question et de faire valoir dans le débat les résultats de la recherche obtenus ces 20 années dans le monde entier en matière de biosécurité. Le moratoire sur le OGM met sérieusement en danger la position du pôle suisse de la recherche biotechnologique.

**Politique énergétique extérieure de la Suisse (08.3241)**

La certitude de pouvoir compter en tout temps sur des fournitures suffisantes et continues d'électricité est une condition essentielle au maintien d'une activité industrielle en Suisse. SGCI Chemie Pharma Schweiz salue dès lors les conventions internationales qui contribuent à garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétiques aux conditions du marché.

En matière de protection des eaux, la Suisse a fait d'énormes progrès ces dernières décennies. En comparaison internationale, la qualité de notre eau est excellente. Ce résultat est dû également aux efforts considérables déployés par l'industrie chimique et pharmaceutique. En particulier, ont beaucoup contribué à réduire les rejets de substances dans l'eau diverses mesures intégrées aux systèmes de production. Les micropolluants demeureront cependant un défi ces prochaines années. L'industrie accompagne très activement les divers projets de la Confédération et des groupes de recherche affectés à ce domaine. Dans tous les futurs projets et les futures réflexions sur les investissements, la question de la proportionnalité des mesures ne devra pas être perdue de vue.

**Révision du droit des sociétés anonymes (08.080)**

SGCI Chemie Pharma Schweiz rejette « l'initiative Minder ». Le contre-projet que lui oppose le Conseil fédéral appelle toutefois de nombreuses corrections si l'on souhaite préserver la compétitivité de la place industrielle suisse dans le futur. Il faut s'opposer au transfert de compétences stratégiques et opérationnelles à l'assemblée générale, car c'est contraire aux principes de la gouvernance d'entreprise. Nous refusons également l'extension des dispositions statutaires prévue par la commission juridique du Conseil des Etats. Selon le modèle du « code suisse de bonnes pratiques », les sociétés doivent en outre pouvoir décider dans quelle mesure il leur convient d'associer l'Assemblée générale aux questions de rémunération. La réglementation des rétrocessions que propose le Conseil fédéral à l'intention des bénéficiaires de prestations crée une incertitude juridique. La majorité de la Commission ad hoc des Etats va dans la bonne direction en voulant rétablir le critère de la « transparence ». Comme c'est le cas aujourd'hui, cependant, la « situation des bénéfices de la société » doit demeurer déterminante. Enfin, SGCI Chemie Pharma Schweiz propose que les chances de succès de plaintes en responsabilité fassent à chaque fois l'objet d'un examen particulier, afin de protéger les entreprises contre des procès voués à l'échec et les risques financiers afférents.

**Pour en savoir plus sur les sciences et techniques, visitez le site**

<http://www.simplyscience.ch>

